



Nos réf. : SP/MH/HA2

**VILLE DE MAICHE**  
25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : [contact@mairie-maiche.fr](mailto:contact@mairie-maiche.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DECISIONS DU MAIRE

### 2022.100 – Assurances - Encaissement remboursement SMACL - Sinistre - Choc automobile sur mât de signalisation – Rue du stade

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2020.24 du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre,

Après avoir pris connaissance du chèque bancaire BNP PARIBAS n° 0261618, émis par Groupama en date du 13 septembre 2022, d'une valeur de 274.36 €, correspondant au remboursement relatif au sinistre dû à un choc automobile sur mât de signalisation rue du stade,

### DECIDE

**Article 1** : Le règlement de Groupama du 13 septembre 2022, d'une valeur de 274.36 € et correspondant au remboursement relatif au sinistre précité sera encaissé.

**Article 2** : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en prendra connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 10 octobre 2022

Le Maire,  
Régis LIGIER



Accusé réception Préfecture le 14 octobre 2022

Publié sur le site internet le 14 octobre 2022